Gemeng Mäerzeg

Extrait du Registre
-
Délibérations du Conseil communal de la Commune de Mertzig

Séance du 11 septembre 2026

Date de l'annonce publique : 04 septembre 2026
Date de convocation des conseillers : 04 septembre 2026

Présents Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino, Lex Schwind / Échevins
Myriam Hansen, Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer / Conseillers

Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusé(e)(s) //

Point de l'ordre du jour : 01b // Organisation d'une vente aux enchères publique pour bois de chauffage en printemps 2027 - Décision de principe et fixation des modalités

---

Le Conseil communal,

Considérant que depuis des années la Commune a offert à la population locale la possibilité d'acheter du bois de chauffage en provenance des forêts communales pour leurs besoins propres ;

Considérant qu'au vu de la demande constamment croissante il devient de plus en plus difficile de mettre à disposition les quantités de bois commandées ;

Vu la proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins d'organiser une vente aux enchères pour le bois de chauffage ce qui permet d'une part de fixer d'avance la quantité de bois à mettre en vente et d'autre part donne aux intéressés la faculté de s'informer sur la qualité du bois avant de participer à la vente ;

Vu les échos et les expériences positives des récentes ventes publiques organisées par d'autres communes du triage « Grosbous-Wahl » ;

Vu les explications et propositions fournies par le préposé forestier ;

Vu le règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 fixant les modalités d'exécution des travaux dans les forêts publiques ;

Vu l'article « 2/410/702300/99001 – Vente de bois » du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

- d'approuver le principe de l'organisation d'une vente aux enchères pour bois de chauffage ;

- de fixer la date de cette vente aux enchères au samedi, 27 février 2027 dans la forêt communale « Säitert » ;

- d'arrêter que la vente sera réservée exclusivement aux habitants de la Commune de Mertzig ;

- de fixer les prix minima, comme suit :

    - 150€/corde (chêne/hêtre),
    - 50€/m3 bois long (chêne/hêtre) ;

et arrête que la fixation des intervalles d'offre, des quantités mises en vente, des quantités maximales attribuées par habitant et la détermination des différents lots seront de la compétence du préposé forestier après concertation avec le Collège des Bourgmestre et Échevins ; il en est de même en ce qui concerne la fixation de la date ultime d'enlèvement du bois.

Le Conseil communal,
Pour extrait conforme,

Mertzig, le 16 septembre 2026

Le Bourgmestre, Le Secrétaire